

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 26 juin 2012, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Boucher, Brigitte Collin, Reine Cossette, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Manon Giguère et messieurs David Picher et Ronald Tremblay.

SONT AUSSI ABSENTS : mesdames et messieurs, Nicole Deschênes, Johanne de Villers, Gino Le Brasseur et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, Jean Lavoie, coordonnateur au Service des ressources matérielles, et Luc Truchon, régisseur au Service des ressources informatiques.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-192-06-12 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal (néant)
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. **Points de décision** :
 - Service des ressources financières***
 - 6.1. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / approbation
 - 6.2. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / adoption
 - Secrétariat général***
 - 6.3. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / dossiers du mois d'août (reporté à la séance en ajournement du 28 août 2012)
 - 6.4. Rémunération des commissaires 2012-2013
 - Service des ressources humaines***
 - 6.5. Politique locale de gestion concernant le personnel cadre – révision / adoption

Service des ressources matérielles

6.6. Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS

6.7. Achat regroupé pour le programme « lait-école »

Direction générale

6.8. Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec

6.9. Frais de représentation / Fondation instructive de Saint-Marc-sur-Richelieu

6.10. Frais de représentation / Club optimiste McMasterville

6.11. Motion de remerciements et de félicitations

7. Point d'information :

Secrétariat général

7.1. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril et des séances en ajournement des 8 et 22 mai 2012 du Comité exécutif
(documents déposés dans le portail)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / avis

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1 Parole aux commissaires-parents

12.2 Parole aux autres commissaires

13. Ajournement de la séance au 28 août 2012 à 19 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Madame Renée Asselin, se faisant la porte-parole d'un groupe de parents d'élèves de l'école secondaire De Mortagne, s'enquiert du suivi apporté par la Commission scolaire au dossier de la collection de vêtements à cette école, notamment en ce qui concerne l'octroi du contrat avec la compagnie Vêtements Flip Design inc.

Madame Hélène Roberge répond aux questions soulevées.

Madame Asselin souligne qu'elle ne reçoit pas de réponse à ses courriels adressés au président du conseil d'établissement et elle fait part de sa frustration à ce sujet. Elle fait part également de certains manquements qu'elle dit constater quant au suivi de ce dossier de la part de l'école.

Madame Roberge explique que le directeur général adjoint concerné continuera à faire le suivi de ce dossier auprès de la direction de l'établissement.

- Madame Annick Marcil, mère d'un enfant fréquentant l'école secondaire De Mortagne, intervient sur le même sujet et fait part de son désaccord avec les critères, qu'elle considère trop limitatifs, fixés par le conseil d'établissement pour

les personnes désirant aller chez un autre fournisseur que l'entreprise retenue par l'école.

Madame Roberge explique que le conseil d'établissement est dans son droit et qu'il est souverain sur cette question.

- Monsieur Gabriel Champagne, père d'un enfant fréquentant l'école secondaire De Mortagne, fait part de son mécontentement sur l'issue de ce dossier. Il s'enquiert du suivi à la plainte que plusieurs parents ont fait au Protecteur de l'élève.

Madame Roberge explique que le Conseil des commissaires a pris acte de l'avis soumis par le Protecteur de l'élève et que les suivis requis ont été faits auprès de la direction de l'école secondaire De Mortagne et en plus, auprès de toutes les autres écoles secondaires de la CSP.

- Monsieur Stéphane Bérubé, se faisant le représentant d'un groupe de parents de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert de l'état du dossier de la demande d'agrandissement de l'école de la Mosaïque.

Madame Roberge explique que nous n'avons toujours pas reçu de réponse du MELS et que le Conseil des commissaires s'apprête ce soir à renouveler sa demande au Ministère à ce sujet.

Monsieur Bérubé demande des clarifications sur le processus et le traitement de ce type de dossier à la CSP et au MELS. Il s'enquiert des mesures qui seront prises pour 2012-2013.

Madame Roberge et monsieur Joseph Atalla, directeur général, apportent des explications.

Madame Roberge précise que le Service de l'organisation scolaire étudiera les solutions possibles à appliquer pour 2012-2013 et par la suite au besoin.

6. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources financières

6.1 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / approbation

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que tous les Conseils d'établissement ont adopté le budget de leur école ou centre, à l'exception de la nouvelle école de Beloeil;

Considérant que le conseil d'établissement de la nouvelle école de Beloeil n'est pas encore formé et par conséquent, ne peut pas adopter le budget de 2012-2013;

C-193-06-12 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2012-2013.

D'autoriser la nouvelle école de Beloeil à engager des dépenses ne dépassant pas 50% du budget accordé par la Commission pour l'année 2012-2013 jusqu'à ce que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / adoption

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier.

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 4 216 633 \$ et que ce montant est égal à 22 % du surplus cumulé au 30 juin 2011, exception faite de la valeur comptable nette des terrains;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 26 633 967 922 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire pour les immeubles résidentiels est fixé à 0,22389 \$ par 100 \$ d'évaluation et pour les immeubles des neutres à 0,23231 \$ par 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ces taux respectent les limites prévues par la Loi;

Considérant que le taux utilisé pour les immeubles des neutres correspond au taux moyen pondéré de taxation de la Commission scolaire des Patriotes et de la Commission scolaire Riverside;

Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du *Règlement sur le produit maximal de la taxe* selon les mêmes paramètres que les paramètres initiaux de travail fournis par le MELS;

C-194-06-12 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2012-2013 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,22389 \$ pour les immeubles résidentiels et à 0,23231 \$ pour les immeubles des neutres.

Que le directeur général soit autorisé à apporter les modifications requises au budget de l'année scolaire 2012-2013 advenant le cas où le *Règlement sur le produit maximal de la taxe* qui sera adopté ait des paramètres différents des paramètres initiaux de travail fournis par le MELS et qu'il en fasse rapport au Conseil des commissaires à la séance du 4 septembre 2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Secrétariat général

6.3 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / dossier du mois d'août

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 août 2012.

6.4 Rémunération des commissaires 2012-2013

Monsieur Alain Gauthier, secrétaire général, présente ce point.

Considérant que l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année 2012-2013, telle que fixée par décret, est de 271 843 \$;

Considérant que les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif doivent être remboursés à même cette enveloppe de rémunération globale;

C-195-06-12 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

D'établir comme suit, la rémunération des membres du Conseil des commissaires :

— La présidente du Conseil :	37 931,16 \$
— Le vice-président du Conseil :	16 282,13 \$
— Le vice-président du Comité exécutif :	12 961,19 \$
— Les six autres membres du Comité exécutif :	10 470,49 \$
— Les dix-huit autres membres du Conseil :	7 277,26 \$

De réserver une somme de 10 855,11 \$.

De partager le reliquat de cette somme de 10 855,11 \$, si un tel reliquat existe au 30 juin 2013, de façon égale entre les 27 commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines

6.5 Politique locale de gestion concernant le personnel cadre – révision / adoption

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente ce dossier.

Considérant que les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires sont en partie définies par le *Règlement concernant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

Considérant qu'une politique locale est adoptée dans chaque commission scolaire afin de définir les conditions locales d'emploi des cadres de cette commission scolaire;

Considérant que l'actuelle *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* de la Commission scolaire des Patriotes a été adoptée par le Conseil des commissaires le 25 juin 2008 et a fait l'objet d'une première révision adoptée par le Conseil des commissaires du 1^{er} juin 2010;

Considérant que l'application de cette Politique depuis cette date a permis de constater qu'il serait utile de la modifier afin de l'ajuster et de la clarifier en conformité avec les besoins de l'organisation;

Considérant les avis reçus suite à la consultation tenue auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, de l'Association des directions d'établissement de la Rive-Sud et du Comité consultatif de gestion;

C-196-06-12 Il est proposé par madame France Lacasse d'adopter la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-022-06-12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.6 Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS

Monsieur Jean Lavoie, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce point.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, apporte des précisions additionnelles. Il explique la problématique particulière de chaque secteur en regard de l'évolution des effectifs scolaires et de la planification de l'organisation scolaire. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des commissaires.

Monsieur Joseph Atalla apporte des précisions sur le processus et le suivi de ce dossier auprès du MELS.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES 2012-2013 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511) POUR LE SECTEUR MONT-SAINT-HILAIRE / OTTERBURN PARK

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park, soit plus de 160 élèves dans les 4 prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves HDAA sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que lors de la rentrée scolaire de septembre 2012, le secteur sera déjà en déficit de 8 locaux de classes;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS ;

Considérant que, même si le secteur adjacent de Beloeil / McMasterville pourrait accueillir les surplus d'élèves du secteur de Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park, d'ici les 2 prochaines années, le secteur de Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park sera quand même en déficit net de 14 locaux en 2016-2017;

Considérant que la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C-197-06-12

Il est proposé par monsieur Pierre Baril que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Mont-Saint-Hilaire d'une capacité de 2-12-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 1 plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES 2012-2013 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511) POUR LE SECTEUR CHAMBLY

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Chambly, soit plus de 556 élèves pour les 5 prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves HDAA sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2012, le secteur sera en déficit de 9 locaux de classes;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Chambly en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS;

Considérant que la Ville de Chambly doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

C-198-06-12

Il est proposé par madame Lucie Legault que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Chambly d'une capacité de 2-12-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 1 plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES 2012-2013 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511) POUR LE SECTEUR CONTRECOEUR

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Contrecoeur, soit plus de 85 élèves pour les 5 prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves HDAA sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2012, le secteur sera en déficit de 4 locaux de classes;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Contrecoeur en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS;

Considérant que la Ville de Contrecoeur doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C-199-06-12 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Contrecoeur d'une capacité de 2-12-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 1 plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES 2012-2013 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511) POUR LE SECTEUR SAINT-AMABLE

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Saint-Amable, soit plus de 506 élèves pour les 5 prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves HDAA sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant l'«indice de milieu socio-économique» (IMSE) calculé à partir de deux paramètres: la scolarité de la mère et le taux d'inactivité des parents sur le marché du travail qui confère à la ville un indice de 9, la rendant admissible au programme de réduction des ratios maître-élèves;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2012, le secteur sera en déficit de 3 locaux de classes;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Saint-Amable en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS;

Considérant que la Ville de Saint-Amable doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C-200-06-12 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Saint-Amable d'une capacité de 2-12-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 1 plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES 2012-2013 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511) POUR LE SECTEUR SAINT-BASILE-LE-GRAND

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Saint-Basile-le-Grand, soit plus de 68 élèves dans les 5 prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves HDAA sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que lors de la rentrée scolaire de septembre 2012, le secteur sera déjà en déficit de 8 locaux de classes;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Saint-Basile-le-Grand en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que la Commission est propriétaire d'une parcelle mitoyenne de terrain, qui lui a été cédée en janvier 2011 par la Municipalité de Saint-Basile-le-Grand pour la somme de 1\$, conformément à la résolution du conseil de ville portant le numéro 2012-01-012 ;

Considérant que cette parcelle de terrain est de dimensions suffisantes pour permettre un agrandissement de l'école de la Mosaïque;

C-201-06-12 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour agrandir l'école de la Mosaïque pour en porter sa capacité d'accueil à 4 locaux de classes du préscolaire, 24 locaux de classes du primaire, 2 locaux de service de garde avec tous les autres locaux de service requis pour des écoles de cette taille.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Achat regroupé pour le programme « lait-école »

Monsieur Jean Lavoie présente ce point.

Considérant la négociation d'un contrat de fourniture de lait par la Fédération des commissions scolaires du Québec, dans le cadre du programme « lait-école »;

Considérant que les écoles du secteur Saint-Amable sont admissibles à ce programme;

Considérant qu'il est avantageux d'adhérer à ce regroupement d'achat;

C-202-06-12 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, au nom de la Commission scolaire des Patriotes, à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de « lait-école » pour l'année 2012-2013.

De respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le ou les fournisseurs.

D'accepter que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat assumé par la FCSQ au montant de 0,001\$ le contenant de lait, soit déjà inclus dans le prix d'achat pour ce produit.

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

6.8 Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant la *Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec* déposée lors du Sommet sur l'éducation publique au Québec qui s'est tenu le 1^{er} juin 2012 et

qui est disponible via le site Internet de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Considérant la résolution qui en a découlé et qui a été adoptée le 2 juin 2012 par les commissions scolaires du Québec à l'occasion de la 65^e Assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec et demandant au gouvernement d'entreprendre des travaux en vue de l'élaboration d'une politique nationale sur l'éducation publique;

C-203-06-12 Il est proposé par madame Peggy Black :

Que la Commission scolaire des Patriotes appuie la *Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec* présentée à l'occasion du Sommet sur l'éducation publique au Québec qui s'est déroulé le 1^{er} juin 2012 à Québec.

Que la Commission scolaire des Patriotes invite la population à souscrire à la *Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec* en cliquant et en signant cette déclaration sur le site Internet de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Frais de représentation / Fondation instructive de Saint-Marc-sur-Richelieu

ACTIVITÉ DE LA FONDATION DE L'INSTRUCTION DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

Considérant l'invitation reçue par madame la présidente de participer à une activité organisée par la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu, sous la présidence d'honneur de monsieur Michel Barrette ;

Considérant la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

C-204-06-12 Il est proposé par madame Reine Cossette de nommer madame Hélène Roberge et monsieur Ronald Tremblay pour représenter la Commission scolaire des Patriotes à l'occasion de l'activité de levée de fonds qui se tiendra le 8 septembre 2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Frais de représentation / Club optimiste McMasterville

ACTIVITÉ DU CLUB OPTIMISTE DE MCMASTERVILLE

Considérant l'invitation reçue par madame la présidente de participer à une activité organisée par le Club Optimiste de McMasterville le 10 août 2012, sous la présidence de monsieur Gilles Plante, maire de la Municipalité de McMasterville et préfet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant la mission du Club Optimiste;

Considérant la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

C-205-06-12 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer madame Hélène Roberge et monsieur Gaëtan Labelle pour représenter la Commission scolaire des Patriotes à l'occasion de l'activité de levée de fonds qui se tiendra le 10 août 2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Motion de remerciements et de félicitations

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant le départ à la retraite de monsieur Alain Gauthier, directeur du Service du secrétariat général et des communications en juillet 2012;

C-206-06-12 Il est proposé par madame Hélène Roberge que des remerciements et des félicitations lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION :

Secrétariat général

7.1 Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril et des séances en ajournement des 8 et 22 mai 2012 du Comité exécutif.

Des documents ont été déposés dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Finale régionale montréalaise du concours québécois en entrepreneuriat à Mont-Saint-Grégoire
- Souper-bénéfice de l'Orchestre symphonique de Longueuil pour la Série Portée pédagogique
- Accréditation Ville amie des enfants à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- Activité Congé de devoirs, devoir bouger! pour les écoles de Varennes organisée par la Municipalité de Varennes
- Concert du printemps de la Série Portée pédagogique de l'Orchestre symphonique de Longueuil
- Rencontre avec les représentants de la Municipalité de Mont-Saint-Hilaire
- Souper du tournoi de golf-bénéfice de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne
- Concours Je prends ma place du Forum Jeunesse Montérégie Est à Saint-Hyacinthe
- Souper du tournoi de golf-bénéfice de la Fondation Jérôme et Jordan de l'école du Parchemin à Carignan
- Cérémonie protocolaire et allocution lors des activités de la Fête Nationale à Boucherville

Activités médiatiques

- Entrevues pour l'Oeil Régional
- Entrevue pour le Journal de Saint-Bruno-de-Montarville
- Entrevue pour la radio Boom fm

Activités CSP

- Activité de reconnaissance des employés ayant 25 ans de service à la CSP

- Soirée de remise des diplômes honorifiques aux finissants de l'École d'éducation internationale
- Dévoilement du nouveau logo de l'école Monseigneur-Gilles-Gervais
- Participation au lancement du CD de chansons des élèves de l'école Louis-Hyppolite-Lafontaine

Activités FCSQ / RCSM / régionales

- Soirée reconnaissance du RCSM
- Sommet sur l'éducation publique au Québec et assemblée générale de la FCSQ
- Rencontre de la Table d'éducation interordres de la Montérégie

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Carole Vigneault fait part des faits saillants de la dernière rencontre du Comité de parents tenue le 21 juin 2012 et des diverses activités des membres du Comité.

Elle fait part notamment de la mise sur pied d'un comité de travail sur la question du port de vêtements uniformes à l'école.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Luce Deschênes Damian et messieurs Gaëtan Labelle et Gaëtan Marcil font part de divers événements auxquels ils ont assisté en lien avec les activités des écoles de la CSP, et ils soulignent leur appréciation de la performance des élèves et du travail du personnel des écoles.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-207-06-12 À 21 h 07, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 28 août 2012 à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df